



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique de
l'enseignement supérieur**

Département d'appui aux établissements

192, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

Arrêté DRAES n°2021-54 du 22 octobre 2021 désignant la liste électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne.

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.822-2, R.822-12-1, R.822-12-1 et R.822-2 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 15 septembre 2021 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 28 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 31 août 2021 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;



ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne qui aura lieu du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre, les étudiants mentionnés en annexe 1 du présent arrêté sont électeurs et éligibles.

Article 2 : Les étudiants peuvent vérifier leur inscription sur la liste électorale, et le cas échéant, présenter des demandes d'inscription par le portail numérique messervices.etudiant.gouv.fr en justifiant leur identité et leur qualité l'électeur, du 23 octobre au 16 novembre 2021 midi.

Dans ce même délai, des réclamations peuvent être formulées selon les mêmes moyens et modalités pour toute erreur figurant sur la liste électorale.

Article 3 : Les étudiants ne disposant pas d'un accès à un ordinateur peuvent présenter la demande prévue au premier et au second alinéa de l'article 2 précédent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Clermont Auvergne, 25 rue Etienne Dolet 63 037 Clermont-Ferrand Cedex 1, en justifiant leur identité et leur qualité d'électeur du 23 octobre au 9 novembre 2021.

Article 4 : Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires–Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne : <https://usine.crous-clermont.fr>. La liste électorale sera mise en ligne sur le site internet messervices.etudiant.gouv.fr.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**



Gabriele FIONI